

**PORTANT OUVERTURE DU JEU-CONCOURS
« Le grand bain »**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne
Vu le règlement du jeu-concours « *Le grand bain* »

ARRETE

Article 1 :

L'Université Clermont Auvergne lance un jeu-concours intitulé « *Le grand bain* », organisé par le Service Communication du 8 au 30 septembre 2020 à minuit selon les modalités décrites par le règlement joint en annexe.

Article 2 :

Les prix attribués à l'occasion de ce jeu-concours sont :

- 1^{er} prix : carte cadeau d'une valeur de 100,00 €
- 2^{ème} prix : carte cadeau d'une valeur de 100,00 €
- 3^{ème} prix : carte cadeau d'une valeur de 100,00 €
- 4^{ème} prix : carte cadeau d'une valeur de 100,00 €

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'université Clermont Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 07/09/2020

Le Président de l'Université Clermont Auvergne


Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

08 SEP 2020

- Publié le

08 SEP 2020

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

Règlement du jeu-concours « Le grand bain »

Article 1 : Objet

Le Service communication de l'Université Clermont Auvergne organise, du 8 au 30 septembre 2020, un jeu-concours en ligne gratuit intitulé « Le grand bain » accessible depuis l'ENT via le « Calendrier de la rentrée 2020 » et l'application *Microsoft Forms*.
Les conditions du jeu-concours sont définies dans le présent règlement.

L'application *Microsoft Forms* est une tierce partie non impliquée dans l'organisation de ce jeu-concours. Le jeu-concours n'est pas géré ou parrainé par la société *Microsoft*, ce que chaque participant reconnaît expressément. La société *Microsoft* ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié au jeu-concours.

Pour toute question concernant le jeu-concours s'adresser au :

Service communication de l'Université Clermont Auvergne
36 bis boulevard Côte Blatin
63000 Clermont-Ferrand
communication@uca.fr

Article 2 : Conditions de participation

La participation au jeu-concours implique et emporte l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect de l'une de ces conditions entraînera la nullité de la participation et l'élimination du participant.

Le jeu-concours est ouvert à tous les étudiants inscrits à l'Université Clermont Auvergne à la rentrée 2020.

L'organisateur attire l'attention sur le fait que toute personne mineure participant au jeu-concours est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale ou, à défaut, de son/ses tuteur(s) légal(ux).

Une adresse mail *@etu.uca.fr* valide doit être renseignée sur l'application *Microsoft Forms* afin que les participants puissent être contactés.

Toutes les inscriptions comportant des informations manquantes, incomplètes, erronées seront considérées comme nulles.

L'Université Clermont Auvergne se réserve le droit de demander à tout participant de justifier du respect de ces conditions et de tirer au sort un autre gagnant dès lors que le gagnant originel n'est pas en mesure ou refuse d'apporter la preuve de son inscription à l'Université Clermont Auvergne.

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu-concours et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

Article 3 : Modalités de participation

La participation au jeu-concours se faisant exclusivement via l'ENT et sur *Microsoft Forms*, il est nécessaire de disposer d'un accès à Internet et d'avoir un compte *Microsoft Office 365* valide. Inscription gratuite pour les étudiants de l'UCA via l'URL : <https://dsi.uca.fr/catalogue-de-services/beneficier-d-office-365-education-gratuitement-27251.kjsp?RH=1484733264138>

Quatre vidéos réalisées par le Service communication de l'UCA seront publiées dans l'ENT dans quatre cases du « Calendrier de la rentrée 2020 » aux dates suivantes :

- mardi 8 septembre 2020
- dimanche 13 septembre 2020
- dimanche 20 septembre 2020
- dimanche 27 septembre 2020.

Pour participer au jeu-concours, les participants devront répondre à la question posée en rapport avec la vidéo publiée. Un formulaire de réponse *Microsoft Forms* sera accessible via un lien depuis la case du « Calendrier de la rentrée 2020 ». Chaque formulaire de réponse *Microsoft Forms* sera accessible à compter de la date de publication de la vidéo relative et jusqu'au 30 septembre 2020 à minuit.

Chaque participant a le droit de répondre aux quatre questions.
Chaque participant ne peut répondre qu'une seule fois par question.

Article 4 : Prix et désignation des gagnants

- Lot 1 : carte cadeau d'une valeur de 100,00 €
- Lot 2 : carte cadeau d'une valeur de 100,00 €
- Lot 3 : carte cadeau d'une valeur de 100,00 €
- Lot 4 : carte cadeau d'une valeur de 100,00 €

Le vendredi 2 octobre 2020, quatre gagnants seront désignés : pour chacune des quatre questions un gagnant sera tiré au sort de manière aléatoire parmi les participants ayant répondu correctement à la question.

Un seul et même participant (même nom, prénom et adresse mail @etu.uca.fr) ne pourra gagner qu'un seul lot. Le tirage au sort sera effectué par Laurent DJIAN, directeur du Service communication.

Après vérification du respect des conditions de participation des gagnants, ceux-ci seront informés de leur victoire début octobre 2020 par un courrier électronique envoyé à leur adresse institutionnelle. Ils seront invités à se rendre entre le 12 octobre 2020 et le 13 novembre 2020 au Service communication (Villa Blatin - 36 bis boulevard Côte Blatin - 63000 Clermont-Ferrand) pour récupérer leur lot.

Si les gagnants ne voulaient ou ne pouvaient pas prendre possession de leurs lots dans les délais prévus au présent règlement, ils n'auraient droit à aucune compensation et/ou remboursement. Une fois le lot délivré au gagnant, la remise du lot sera considérée comme ayant été effectuée et le gagnant se verra conférer l'entière responsabilité du lot.

L'Université Clermont Auvergne se réserve le droit d'annoncer les prénoms et composantes d'origine des gagnants sur son site Internet et sur les réseaux sociaux à la suite du tirage au sort.

L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient, de remplacer le lot par un autre d'une valeur équivalente. Tout prix ne peut donner lieu à aucune contestation, ni à sa contre-valeur en argent, ni échange pour quelque motif que ce soit.

Article 5 : Responsabilité

L'université Clermont Auvergne ne saurait être tenue pour responsable si, en cas de force majeure ou d'évènement imprévu, le présent jeu-concours devait être annulé, reporté ou modifié. Cette disposition inclut le défaut de financement de l'évènement et/ou le nombre insuffisant de participants.

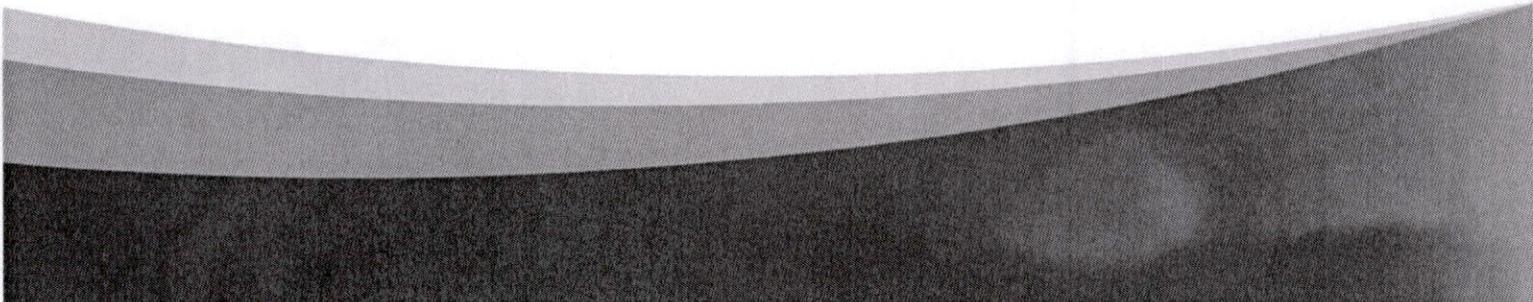
De même l'Université Clermont Auvergne ne saurait être tenue pour responsables s'il survient un dysfonctionnement lors de la participation sur l'ENT ou l'application *Microsoft Forms* : bug, virus, problème technique, intervention non autorisée ou autre action hors contrôle de l'Université Clermont Auvergne.

Article 6 : Dépôt du règlement

Ce règlement est joint à l'arrêté portant ouverture du jeu-concours, publié sur le site Internet et sur l'intranet de l'Université Clermont Auvergne.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu-concours à l'adresse :

www.uca.fr



Le règlement sera également adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande auprès du Service communication de l'Université à l'adresse suivante :

Université Clermont Auvergne
Service communication
36 bis Boulevard Côte Blatin
63000 Clermont-Ferrand.

Article 7 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au jeu-concours, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse électronique). Ces informations sont destinées à l'Université Clermont Auvergne aux seules fins du jeu-concours (gestion des participations, désignation des gagnants et remise des dotations) et ne seront conservées que le temps nécessaire à l'exécution complète du jeu-concours. Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016 (RGPD), toute personne physique dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et, le cas échéant, d'opposition, pour des raisons tenant à sa situation particulière à ce qu'elles fassent l'objet d'un traitement sur simple demande à l'adresse suivante :

communication@uca.fr

